

Vous souhaitez recruter ? Pensez aux emplois francs !

Vous pouvez bénéficier de l'aide **Emplois francs** en embauchant en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois un salarié qui réside dans un **quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)**.

Le montant de l'aide s'élève pour un temps plein à :

- 15 000 € sur 3 ans pour une embauche en CDI (5 000 € par an),
- 5 000 € maximum sur 2 ans pour une embauche en CDD d'au moins 6 mois (2 500 € par an).

Cette aide s'adresse à la plupart des entreprises ainsi qu'aux associations, à l'exception des particuliers employeurs et des employeurs publics.

Quelles sont les conditions à remplir ?

- ① Embaucher un demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi, un adhérent à un contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou un jeune suivi par une Mission locale, qui réside dans un quartier prioritaire de la politique de la ville.
- ② Embaucher cette personne en CDI ou en CDD de 6 mois minimum.
- ③ Ne pas embaucher une personne ayant fait partie de l'entreprise dans les 6 mois précédant la date d'embauche.
- ④ Ne pas avoir procédé, dans les 6 mois précédant l'embauche, à un licenciement pour motif économique sur le poste à pourvoir.

Quelle est la procédure à suivre ?

Vérifiez que la personne que vous souhaitez embaucher réside bien en QPV en vérifiant son adresse sur <https://sig.ville.gouv.fr/recherche-adresses-qp-polville>

Si l'adresse est bien éligible, demandez à la personne une attestation d'éligibilité à l'emploi franc, qui lui sera fournie par son agence Pôle emploi ou la mission locale.
La personne devra aussi vous fournir une attestation de domicile.

Ensuite remplissez le formulaire de demande d'aide disponible sur travail-emploi.gouv.fr/emplois-francs/, joignez l'attestation d'éligibilité de la personne et son attestation de domicile pour envoyer à Pôle emploi dans les 3 mois qui suivent l'embauche.

Pour plus d'informations contactez directement votre agence Pôle emploi ou appelez le 39 95 (service gratuit + prix appel).

 **Un coup de pouce
pour vos recrutements !**



**jusqu'à
15 000 €
sur 3 ans**

 @Minist_Travail / @Min_Territoires

 **États • Égalité • Démocratie
REPUBLIQUE FRANÇAISE**

